



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **POWER CONSTRUCTIONS SA**, Ch.de Vuasset 5,
1028 Préverenges
2. Déclaration de faillite: 08.02.2016
3. Suspension de faillite: 28.04.2016
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 23.05.2016
5. Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But: la société a pour but tous travaux dans le domaine de la construction, notamment coffrage et béton armé; montage et démontage d'échafaudages.

Office des faillites de l'Arrondissement de la Côte
1260 Nyon 1

02815295

